

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 septembre 2011**

CP 11/09-07

*L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;*

*Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet et Quéréilhac.*

**FOURNITURE DE PIÈCES ADAPTABLES POUR ENTRETIEN,  
MAINTENANCE ET EQUIPEMENTS DE VEHICULES ET ENGIN  
DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché concernant la fourniture de pièces adaptables pour l'entretien, la maintenance et l'équipement de véhicules et d'engins du département, gérés par le parc routier départemental de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : procédure adaptée
- Marché à bons de commandes
- Marché d'un montant annuel maximum de 40 000 € HT
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 mai 2011 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché tel que présenté à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix de la fourniture 30%, qualité technique des produits 40%, garantie des produits 20% et frais, délais et mode de livraison 10%.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département le marché de fourniture de pièces adaptables pour entretien, maintenance et équipements de véhicules et engins avec la société GADSO AD GARONNE (31) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,